

Rapport moral

Congrès UNME - Paris - Mai 2017

I/ Fonctionnement de l'UNME

L'Union a traversé des moments difficiles cette année.

1/ Le Président, Serge Bouquié a présenté sa démission au mois de juillet 2016. Karine MAILLARD, notre déléguée nationale, a exprimé sa volonté de quitter l'Union très rapidement à la même période. Un administrateur a quitté son mandat et une administratrice a présenté sa démission pour des raisons personnelles.

Le Conseil d'Administration a décidé de se séparer de son local situé rue Sarrette dans le 14^{ème} arrondissement de Paris. Il faut remercier à ce titre la directrice et le Conseil d'Administration du Foyer International des Etudiantes, qui ont accepté d'accueillir le déménagement de l'Union mais également de baser provisoirement les outils informatiques, la réception du courrier dans leur foyer et ont permis la tenue des réunions du Conseil et du Bureau depuis juillet 2016.

Cette situation a eu un impact dans le fonctionnement quotidien de l'association mais l'association a été administrée et gérée au quotidien par les 11 administrateurs bénévoles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Novembre 2016 a cependant permis de relancer une dynamique, les adhérents présents ayant réaffirmé leur volonté d'une part de « **pérenniser l'UNME comme animatrice du réseau professionnel des maisons d'étudiants avec pour vocation l'aide aux dirigeants des foyers, la promotion du statut et du modèle des maisons d'étudiants ainsi que le développement de ce modèle** ».

Et d'autre part de « **pérenniser l'Union Nationale des Maisons d'Etudiants comme organisation patronale avec pour vocation de négocier la convention collective nationale et d'étudier un rapprochement de branche professionnelle à l'échéance de 2020** ».

A l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de l'UNME et son bureau ont été partiellement renouvelés.

Le CA s'est réuni depuis l'an dernier, 8 fois.

La CPN quant à elle s'est réunie 3 fois

2/ L'Union a enregistré une baisse du nombre de ses adhérents :

Cette baisse est due à plusieurs causes

- Diminution du nombre de foyers
- Concurrence du secteur marchand et du secteur public qui sont bénéficiaires d'avantages fiscaux liés à la construction pour les premiers et de subventions pour les seconds.
- Absence de reconnaissance du modèle « maison d'étudiants » par les pouvoirs publics.

Ces causes sont extérieures et nous ne les maîtrisons pas à ce jour.

Pour autant, l'UNME a certainement une responsabilité dans cette situation car elle n'a pas su prendre en compte ces éléments pour modifier sa manière de fonctionner.

II/ Les travaux 2016 et le futur de l'UNME

1/ La représentativité patronale et la négociation de la Convention collective Nationale (CCN)

Aujourd'hui, l'UNME est la seule organisation patronale à négocier la CCN des maisons d'étudiants. L'Etat, par le biais du ministère du travail, nous interroge actuellement sur notre représentativité. Un dossier a été déposé pour confirmer ou non le caractère représentatif de notre organisme. La représentativité peut être considérée comme la légitimité à négocier la Convention Collective Nationale.

Comme il a été précisé lors de la dernière Assemblée Générale, la tendance actuelle est au regroupement ou à la fusion des organisations patronales aptes à négocier des conventions collectives unifiées.

Aujourd'hui nous ne connaissons pas les critères de représentativité mais l'UNME fait figure de nain avec ses 53 maisons adhérentes pourvoyeuses de 286 emplois.

Néanmoins, notre Union est active sur la négociation salariale. Pour pallier cette petite taille, plusieurs pistes s'offrent à nous :

- La recherche de nouveaux adhérents pour étoffer notre réseau et l'importance de l'organisation patronale.
- Le rapprochement et/ou la fusion avec une autre organisation patronale sont aussi à l'étude.

L'UNME continue à négocier la Convention Collective des Maisons d'Etudiants. Cette convention collective a été voulue par les maisons d'étudiants pour défendre leurs spécificités de gestion il y a plus de trente ans. Beaucoup de conventions collectives ne sont plus négociées aujourd'hui. La nôtre continue d'être active et à évoluer dans l'intérêt des structures et des salariés.

C'est d'ailleurs dans ce sens que l'Union souhaite continuer à œuvrer. Nous devons maîtriser les évolutions à venir et non pas les subir. Ceci se fera en lien avec les représentants des salariés qui aujourd'hui souhaitent la pérennité de l'Union.

CPN du 7/06/2016

1. Echange et interrogations sur le rapprochement de notre branche avec une autre branche :
 - MFR
 - FSJT
 - Enseignement privé hors contrat.

Etude sur les grilles des métiers de chaque convention collective

Voir l'impact financier de chaque convention sur la masse salariale de nos structures

Voir l'impact financier du choix de tel ou tel OPCA et IP en étudiant les taux de cotisations et les garanties de chaque branche.

La CFDT nous informe qu'une période de transition de 5 ans doit être prévue dans la fusion pour permettre aux deux branches une harmonisation de leurs différentes dispositions.

La CFDT a aussi émis le souhait que le rapprochement doit être fait paritairement. Le collège employeur a répondu que le CA de l'UNME déciderait avec qui il souhaite se marier. La CFDT est d'accord à condition que les syndicats de salariés le soit aussi.

2. Demande de la CFDT sur l'égalité professionnel homme femme et NAO.

Il est possible de faire une négociation triennale. Les membres de la CPN décident que soit repris les principes de la loi et les décliner.

3. Choix des thèmes de travail pour l'année 2016-2017

- Formation
- Grilles des métiers
- CDD d'usage
- Pénibilité et risques psychosociaux

Questions diverses :

Fond paritaire :

La CPN consciente de la lourdeur administrative et financière pour mettre en place cette association de gestion décide de ne pas la créer.

9 janvier 2017

Rencontre entre la CPN de l'UNME et Monsieur Michel Quesnot président du FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Etablissements de l'Enseignement Catholique) et de la CEPNL (Confédération de l'Enseignement Privé à but Non Lucratif) et de Monsieur Le Meur juriste.

Tous deux présentent leur fédération et le travail qui a été effectué pour créer la CEPNL qui représente les employeurs de l'enseignement privé associatif en contrat avec l'Etat, de la maternelle au doctorat. Cette CEPNL regroupe aujourd'hui 9 conventions collectives relevant de son champ professionnel dans une convention collective unique, la convention collective EPNL (Convention des Etablissements privés à but Non Lucratif)

Rencontre avec Monsieur Fondère administrateur du CNEA (Conseil national des Employeurs d'Avenir). Ce syndicat d'employeur gère les conventions collectives du sport, de l'animation, du tourisme social, des FSJT (200 000 salariés – 5000 structures)

21 mars 2017

Réunion CPN avec Monsieur Le Meur responsable du pôle social de la FNOGEC puis avec Monsieur Fondère et Monsieur Cluzeau délégué général du CNEA

Monsieur Le Meur nous présente la convention collective (5SEP) n°3211 comme celle qui se rapproche le plus de la nôtre en termes de métier.

Les spécificités UNME pourraient être intégrées dans des annexes.

Nous devons avant tout positiver le rapprochement de notre convention à une autre branche, source de nouvelles perspectives et de nouveaux moyens.

L'échange avec Monsieur Cluzeau s'est porté sur le fait que l'UNME en se rapprochant de CNEA aurait sa place au sein du CA et de la commission sociale qui est décisionnaire et pourrait bénéficier de la mutualisation de moyens (avocats, juristes...).

4 avril 2017

Travail sur le tableau comparatif des 3 conventions : UNME, FJT et SEP (CC3211)

2/ Les actions de l'Union à destination de ses membres et de la promotion des maisons d'étudiants

a/ Les dossiers en cours.

L'union ne constitue pas une simple organisation patronale. Elle a également pour vocation de mettre en réseau les différents dirigeants de foyer et d'assurer la promotion du modèle des maisons d'étudiants. Aujourd'hui certains projets avancent, d'autres sont des réalités et certains restent à mettre en chantier

- Le conseil juridique aux directrices et directeurs

Karine Maillard a initié ce conseil direct aux dirigeants. La qualité de ses interventions, étayées lorsqu'il le fallait par les conseils d'un avocat, était précieuse pour les directeurs.

- Les réunions régionales

Karine Maillard avait réussi à fédérer, dans les régions où cela est possible, une partie des directrices et directeurs de foyers pour des réunions régulières avec des thèmes différents. Dans certaines régions des formations communes ont vu le jour. Cette dynamique doit être encouragée.

- Le statut juridique.

Cette réflexion sur la définition d'un statut juridique commun est essentielle. La seule spécificité actuelle reconnue par les pouvoirs publics et la spécificité salariale en témoigne la convention collective attachée à nos foyers. Mis à part cela, nos structures sont aujourd'hui, pour la plupart, hors des cadres législatifs. La pérennité passe par la reconnaissance d'un modèle de fonctionnement et de développement. Nos spécificités génèrent des contraintes de gestion qu'il nous faut lister et faire admettre.

- La communication

La nouvelle version du site internet est en ligne. Elle donne un accès nouveau aux étudiants et aux responsables des maisons d'étudiants.

b/ Les chantiers à mettre en œuvre

A ce jour, l'Union souffre d'une sous exposition. Il serait nécessaire de se faire connaître auprès des décideurs publics. Ca n'est pas chose aisée mais nous pourrions profiter des instances étudiantes auprès pour promouvoir notre modèle de résidence, rafraichir l'image parfois surannée qu'en donne la presse.

Il serait temps de définir également un vrai projet associatif forts de nos convictions et des attentes de tous les membres.

Le développement des formations mutualisées au sein des régions. Cette piste peut être explorée au regard des expériences déjà menées pour servir à tous